MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

tester
COVID-19
alerter
protéger

LE BON CHOIX, C'EST DE FAIRE LES 3.

Que dois-je faire après mon **autotest ?**

L'autotest permet de se **surveiller régulièrement** et de pouvoir **réagir rapidement** en cas de détection du COVID-19.

Attention : En cas de symptômes, vous devez faire un test antigénique ou RT-PCR.

C
T

Mon autotest est **positif** au COVID-19

Je fais un test de confirmation RT-PCR et je m'isole en attendant le résultat

Mon test de confirmation est positif

Je suis vacciné ou j'ai moins de 12 ans quel que soit mon statut vaccinal

→ **Je m'isole 7 jours** après l'apparition des premiers symptômes de la maladie ou après la date de prélèvement de mon test positif

→ **Je peux sortir de l'isolement au bout de 5 jours** si je réalise un test RT-PCR ou antigénique négatif et si je n'ai plus de symptômes depuis 2 jours

→ Mais si au bout de 5 jours, je n'ai pas réalisé de test ou si le test est positif, je reste isolé 2 jours supplémentaires

Je ne suis pas vacciné ou pas complètement

→ **Je m'isole 10 jours** après l'apparition des premiers symptômes de la maladie ou après la date de prélèvement de mon test positif

→ **Je peux sortir de l'isolement au bout de 7 jours** si je réalise un test RT-PCR ou antigénique négatif et si je n'ai plus de symptômes depuis 2 jours

→ Mais si au bout de 7 jours, je n'ai pas réalisé de test ou si le test est positif, je reste isolé 3 jours supplémentaires

Mon test de confirmation est négatif

→ **Je peux sortir de l'isolement et continue de respecter les gestes barrières**

C
T

Si mon autotest est **négatif** au COVID-19, **je continue de respecter les gestes barrières**

Pour plus d'informations consultez la FAQ sur les autotests sur solidarites-sante.gouv.fr

17/03/2022